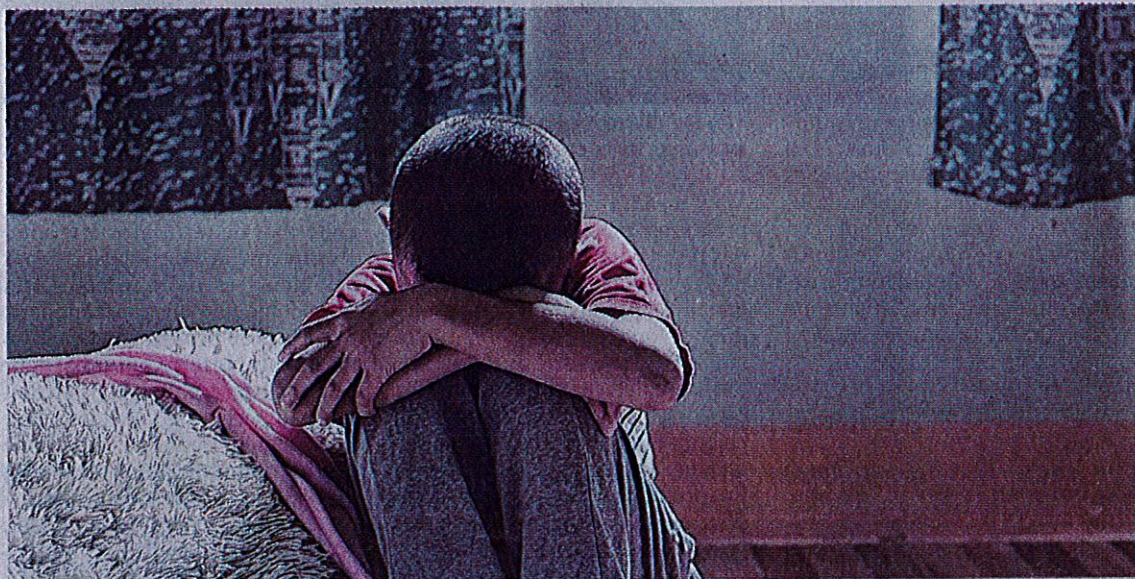


Leurs enfants placés puis violés en foyer

ROUEN. Les enfants d'un couple – qui était soupçonné de violences – ont été placés en foyer, où ils ont subi de graves atteintes sexuelles. Quant aux actes reprochés au couple, le tribunal a constaté qu'ils étaient minimes.



Après leur placement parce que les parents étaient soupçonnés de violences, trois enfants ont été agressés sexuellement au sein d'un foyer (Photo Illustration Adobe Stock)

BENOÎT MARIN-CURTOUD

La machine s'est emballée dans la crainte du pire», plaide Salih Blalouz pour un père de famille âgé de 46 ans poursuivi pour des «violences habituelles» sur ses cinq enfants. «Dans cette affaire, on a été trop vite et le remède a été pire que le mal», rajoute Me Dixie Chaillé de Néré pour l'épouse de 41 ans, elle aussi poursuivie pour les mêmes faits. Le tribunal judiciaire de Rouen a requalifié vendredi 3 juin 2022 les faits en violences sans ITT (incapacité temporaire totale) par ascendant et a condamné les deux parents à de simples stages de parentalité. Mais les conséquences pour cette famille de l'agglomération rouennaise ont été dramatiques puisque dès le début de l'enquête en novembre 2021, les cinq enfants ont été placés en foyer.

DES CAMARADES LES AGRESSENT SEXUELLEMENT

Un remède pire que le mal ? En foyer, trois enfants ont subi de la part de leurs camarades des agressions sexuelles : des cailloux enfoncés dans l'anus d'une fillette de 3 ans («un jeu inapproprié», selon l'Aide sociale à l'enfance), une fellation subie notamment.

«Dans cette affaire, on a même soupçonné les parents de mal nourrir leurs enfants. Leur frigidaire a été perquisitionné», s'indigne Me Blalouz.

Alors, que s'est-il passé ? En novembre 2021, un enfant de 11 ans

arrive au collège avec un saucisson et un couteau. Il est repéré par le CPE, qui l'interroge. Un couteau en classe, c'est plus que dangereux. Au cours de la discussion, l'enfant se plaint d'être battu par ses parents, dit qu'il subit des coups de balai, des claques, de ceinture, des coups de chargeur de téléphone notamment.

Interrogés séparément, quatre des cinq enfants confirment partiellement les propos du frère. Mais ils ne portent aucune trace de coup, ne peuvent détailler précisément les violences qu'ils allèguent. Ils sont néanmoins placés en foyer depuis novembre 2021.

« ON NE MET PAS CINQ ENFANTS AU MONDE POUR LES FRAPPER »

«J'aime mes enfants, on ne fait pas cinq enfants sans vouloir le meilleur pour eux, on ne met pas cinq enfants au monde pour les frapper, pleure à la barre le père de famille. Il savait qu'il avait fait une bêtise en apportant ce couteau. C'est un enfant immature pour son âge qui fait pas mal de bêtises et ces propos, c'est la seule échappatoire qu'il a trouvée.» Le papa reconnaît qu'il a pu menacer avec un balai, qu'il a pu donner cinq petites tapes à son enfant, mais pas davantage. «On n'a pas forcément tout bien fait, mais nous sommes de bons parents.»

«Mes enfants ne veulent pas rester dans le foyer, ils en pleurent, veulent dormir dans leur maison, dans leurs lits», avance le papa qui est aussi éprouvé que sa compagne par les récentes révélations d'agressions sexuelles commises sur ses en-

fants.

Le ministère public, convaincu par la défense d'abandonner les charges de violences «habituelles», requiert néanmoins douze mois de prison avec sursis à l'encontre de chacun des parents et n'a pas un mot pour regretter les faits commis dans le foyer.

L'ÉLÉPHANTESQUE DOSSIER ACCOUCHE D'UNE SOURIS JUDICIAIRE

«Placer l'ensemble de la fratrie, c'était déjà d'une grande violence», soupire Me Blalouz qui insiste sur la fragilité de certaines déclarations d'enfants qui peuvent confondre la menace d'une violence avec sa réalité. «Pour les protéger d'un danger hypothétique, on les a mis avec des enfants qui peuvent avoir des comportements inadaptés. C'est la pire des sanctions.»

«Les violences éducatives sont interdites depuis 2019, constate Me De Néré, mais on vend encore des martinetes rue du Gros-Horloge. Pour ma cliente, soupçonnée d'avoir donné un seul coup de chargeur de téléphone à une de ses filles, cette dernière s'est rétractée.»

Bilan ? Les deux parents étaient initialement prévenus d'avoir frappé de façon habituelle leurs cinq enfants sur une période de 5 ans. Le tribunal n'a retenu qu'un fait isolé contre le père, un autre contre la mère, les a relaxés du reste et les a condamnés chacun à un stage de responsabilité parentale.

Les enfants agressés, eux, ont été condamnés à vie. ■



mie. «C'est quelque chose de... environnementales indique Sabrina An... national Interprof... pour valoriser cette... que des négociant... Il travaille en lien... bordure de la plai... diquent des station... rature et le taux d... risques de mildiou... sages de produits... Un exemple à suiv



nale de malles de... un déménagement... gique selon Daniè... la commune de l'... terrain de 3 000 m... Hermès, il ambiti... Daniel Bizet, aux... souhaite par aille... envisage de créer... d'étudiants frança

SOCIÉTÉ

Dieppe v... la situati... ses agen

Après avoir charg... la lutte contre les... rentrée de septem... sur ces sujets. Le... constats : les fem... instances de serv... agents mais moi... sexistes et des si... problématiques (... accueils municipi... ment, sera rapide... agents, l'élue Læ... riser les femmes... régionale de lutt... d'aide urgente et

DÉMINAGE

Une cinq... « confiné

Mardi 7 juillet en... au Nord-Ouest d... ce quartier, malg... menée dans un... ceux n'ayant pas... avait en effet été... neutralisation. L... évacuer leur don... L'engin a été dés... 220 kg de la Sec